

SEANCE DU 23 MAI 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de convocation : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M^{me} HUSSON Yolande, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, M^{me} FAURE Valérie, M. BETTON Richard, M^{me} JULIEN Sandra, M. RIMBERT Charles-Henri, M. GOURDOL Bruno, M^{me} PROVO Christiane, M^{me} BAUSSERON.

Absents représentés : M. STRANGOLINO Patrick (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Madame Joëlle PLANET (pouvoir donné à Stéphanie BONHOMME), Monsieur Olivier VALETTE (pouvoir donné à Madame HUSSON), Monsieur Serge ZUCCHELO (pouvoir donné à Monsieur Frédéric GIRANTHON), Madame Frédérique GUIBERT (pouvoir donné à Madame PROVO Christiane).

Absents excusés : M^{me} Nathalie DUCLAUD, M. Christophe ROMEGOUX, M. David MARGIRIER

Madame Stéphanie BONHOMME est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de fonds de concours à Arche Agglo – Terrain de pétanque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de construction du boulodrome, la commune peut solliciter un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge limité à 50 000 €.

Les travaux sont estimés à 87 127 € HT dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Boisset.

La subvention du département pour ce projet est de 17% soit 14 812 €. Par conséquent le reste à charge est de 72 315 €.

Après avoir délibéré, à la majorité (19 pour et une abstention, Mme M.Faure), l'Assemblée délibérante :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'attribution de 35 000 € au titre du fonds de concours prévu par Arche Agglo
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,
Michel GOUNON

